

(N° 86.)

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1891-1892.

---

**Déclaration de revision de l'article 58 de la  
Constitution.**

*(Voir les nos 19 et 261, session de 1890-1891, 86, 88, 98, 111, 115 et 176,  
session 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Il y a lieu à la revision de l'article 58 de la Constitution.

Bruxelles, le 10 mai 1892.

*Les Secrétaires,*  
BARON GEORGES SNOY.  
ANSPACH-PUISSANT,  
L. DE SADELEER,  
Comte DE MERODE WESTERLOO,

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
T. DE LANTSHEERE.